



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

Stigmatisation et discrimination à l'égard des travailleurSEs du sexe séropositifVEs





Introduction

Dans le monde, les travailleurSEs¹ du sexe et les personnes vivant avec le VIH sont largement stigmatisésEs et discriminésEs et subissent :

- La violation de leurs droits essentiels.
- Les lois et les politiques répressives.
- Le manque d'accès à la protection et à la justice.
- La violence.
- Le manque d'accès à des soins de santé et à des services sociaux appropriés.
- La marginalisation sociale.
- La discrimination économique et la discrimination en matière de logement.
- Les restrictions en matière de migration.

Les travailleurSEs du sexe et les personnes séropositives sont confrontésEs à des formes similaires de stigmatisation. Elles-ils sont notamment considérésEs comme « indignes », comme des dangers pour la santé publique, comme étant incapables de prendre soin d'eux-elles ou de prendre des décisions responsables. Les travailleurSEs du sexe qui sont séropositifVEs sont confrontésEs à toutes ces différentes formes de stigmatisation combinées. Les personnes qui appartiennent simultanément à plusieurs populations marginalisées sont confrontées à des obstacles et des difficultés spécifiques qui rendent difficile la réalisation de leurs droits et la participation à leurs communautés. Les travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH sont plus vulnérables à la violence, à la criminalisation et à d'autres infections telles que la tuberculose et les hépatites.

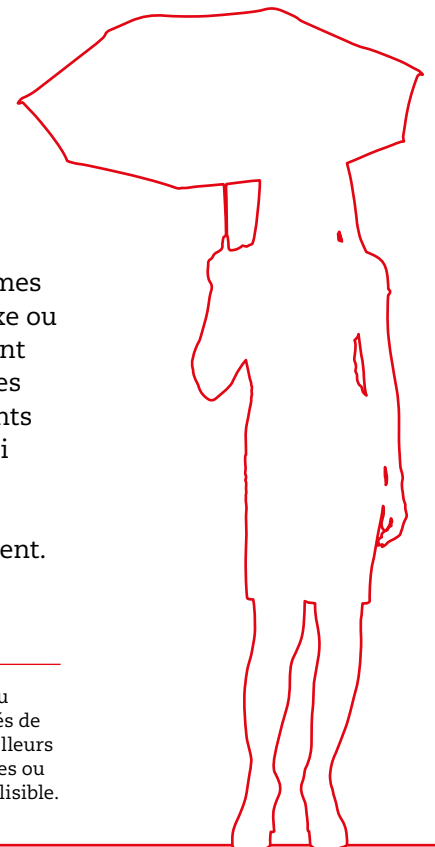
La « putophobie » et la stigmatisation liée au VIH

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs sont constamment confrontésEs à des stéréotypes qui leur renvoient une image négative d'eux-mêmes de sorte qu'ils-elles en arrivent même parfois à croire que ces stéréotypes sont fondés ou qu'ils-elles « méritent » d'être séropositifVEs. Cela peut avoir un impact négatif sur leur santé mentale et leur bien-être.

Il arrive que les communautés de travailleurSEs du sexe excluent les travailleurSEs du sexe séropositives pour se distancier du stéréotype selon lequel la sexualité des travailleurSEs du sexe serait dangereuse et qu'elles-ils seraient touTEs des vecteurs de maladies. Les communautés de personnes séropositives peuvent à leur tour exclure les travailleurSEs du sexe pour se distancier du stéréotype selon lequel la séropositivité serait le résultat de comportements sexuels « immoraux » ou « déviants ».

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs peuvent hésiter à révéler leur statut sérologique à leurs amiEs ou à leurs familles par souci de sécurité, et éviteront de rechercher le soutien de la communauté ou encore de s'adresser à des programmes à base communautaire par peur d'être discriminésEs. Les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe ou ceux destinés aux personnes vivant avec le VIH ne sont souvent pas des environnements sûrs et accueillants pour les travailleurSEs du sexe qui choisissent de révéler leur statut sérologique ou dont le statut a été rendu public sans leur consentement.

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs peuvent hésiter à révéler leur statut sérologique à leurs amiEs ou à leurs familles par souci de sécurité, et éviteront de rechercher le soutien de la communauté ou encore de s'adresser à des programmes à base communautaire par peur d'être discriminésEs.



¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



Enfin la stigmatisation se retrouve également au sein de la société dans son ensemble et cela se traduit par des comportements discriminatoires de la part des individus mais aussi au sein des institutions et des organes politiques et juridiques. La stigmatisation est responsable de lois et de politiques qui portent préjudice aux travailleurSEs du sexe et aux personnes qui vivent avec le VIH, un obstacle de plus aux services de prévention et de traitement du VIH.

Criminalisation et règlementations

En 2014, les législations de 42 pays criminalisaient de façon spécifique l'exposition au VIH, la non-divulgence de la séropositivité et la transmission du virus. Dans d'autres pays, les personnes séropositives sont aussi poursuivies en justice par le biais d'autres lois telles que les lois sur la santé publique ou les lois contre les agressions sexuelles.

Aucun élément n'indique que la criminalisation de l'exposition au VIH, de la non-divulgence de la séropositivité et de la transmission du virus soit une stratégie efficace de réduction de la transmission du VIH. Ces lois découragent les gens d'aller se faire dépister et nuisent aux efforts de prévention.

À cause de la stigmatisation et des peurs qui accompagnent le VIH, il est quasiment impossible pour les travailleurSEs du sexe de parler à leurs clients de leur statut sérologique, ils-elles risqueraient en effet de perdre leurs revenus ; d'un autre côté si elles-ils n'en parlent pas, ils-elles risquent d'être poursuivis en justice.

Dans les endroits où le travail du sexe est règlementé, il n'est pas toujours possible pour les travailleurSEs du sexe séropositifVEs de travailler légalement. Elles-ils ne feront pas non plus la démarche d'obtenir une autorisation de travail pour éviter les bilans de santé obligatoires intrusifs et éviter que leur statut sérologique ne soit divulgué. Les travailleurSEs du sexe sont parfois obligés de faire un test et interdits de travail quand le résultat est positif.

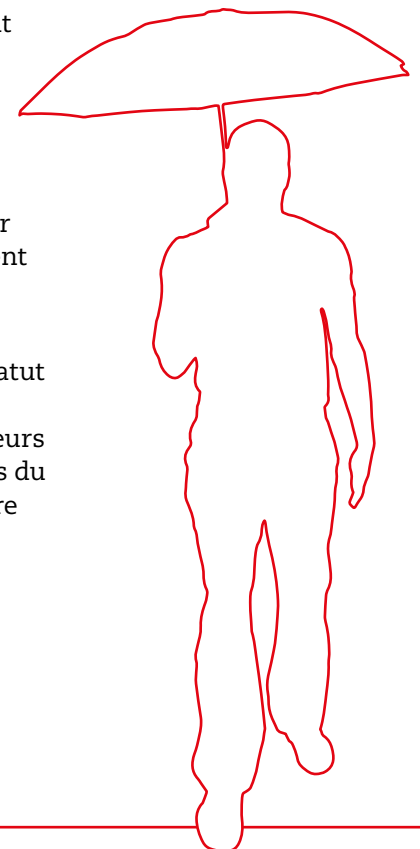
Le dépistage obligatoire et les licences de travail ont un impact négatif sur le travail de prévention du VIH et des IST. En effet, les clients auront tendance à penser que toutes les travailleurSEs du sexe sont séronégatifVEs, cela décrédibilise les messages de prévention et les clients mettront plus facilement la pression aux travailleurSEs du sexe pour ne pas utiliser de préservatif.

La police, l'application de la loi et la justice

Dans de nombreux endroits, les travailleurSEs du sexe subissent les arrestations arbitraires, les abus, le harcèlement et les extorsions de la police. Les policiers exigent souvent des travailleurSEs du sexe qu'ils-elles aient des rapports sexuels avec eux gratuitement et n'utilisent même parfois pas de préservatif. Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs, lorsque leur statut sérologique est connu, courent encore plus de risque d'être l'objet de violences.

La police révèle fréquemment le statut sérologique des individus à leurs familles, à leur communauté et à leurs clients ce qui met les travailleurSEs du sexe séropositifVEs en danger d'être violentés et discriminés.

Aucun élément n'indique que la criminalisation de l'exposition au VIH, de la non-divulgence de la séropositivité et de la transmission du virus soit une stratégie efficace de réduction de la transmission du VIH.





Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs ne bénéficient souvent pas d'un accès égal à la protection des forces de l'ordre et de la justice lorsqu'elles-ils signalent aux autorités les agressions violentes, les viols et les vols dont elles-ils sont victimes. Les travailleurSEs du sexe qui signalent ces crimes ne sont pas toujours prisEs au sérieux et prennent le risque de subir d'autres formes de violence de la part de la police ou encore d'être arrêtéEs parce qu'elles-ils sont travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs sont des victimes faciles pour les auteurs d'agressions violentes que les autorités laissent parfois agir en toute impunité.

En détention, les travailleurSEs du sexe séropositifVEs peuvent se voir refuser l'accès à la thérapie antirétrovirale. Cela peut avoir des conséquences négatives graves pour leur santé. Dans les prisons, à cause du manque de préservatifs, des viols et des agressions sexuelles, du manque de matériel de réduction des risques pour l'injection des drogues et du surpeuplement, le risque est plus élevé pour les prisonniers de contracter des IST, des infections ou la tuberculose. Les personnes séropositives, notamment celles à qui on refuse le traitement en prison, sont particulièrement vulnérables aux infections opportunistes.

Les soins de santé

Les travailleurSEs du sexe et les personnes vivant avec le VIH sont fréquemment confrontéEs à la stigmatisation et à la discrimination dans l'accès aux soins de santé. Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs sont souvent renduEs responsables de leur séropositivité du fait de leur activité professionnelle. Certains membres du personnel des services de santé considèrent qu'ils-elles ne méritent pas qu'on leur donne les mêmes soins de qualité, dans le respect, que le reste de la population.

Elles-ils sont confrontéEs

- Au refus de l'accès aux soins ou à des délais dans les démarches.
- Au non-respect de la confidentialité.
- À des comportements indiscrets, stigmatisants et qui se basent sur des préjugés de la part des prestataires de soins de santé.
- Au dépistage et au traitement coercitifs et obligatoires.
- À la stérilisation ou à l'avortement obligatoire ou coercitif.
- À l'absence de prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs ne sont pas toujours traitéEs de façon éthique pendant les essais cliniques.

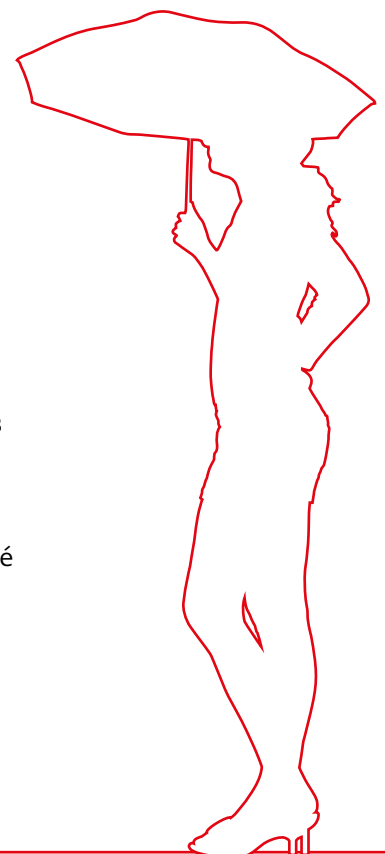
Les comportements stigmatisants et discriminatoires ont pour conséquence de dissuader les travailleurSEs du sexe de se faire dépister et les travailleurSEs du sexe séropositifVEs n'auront ainsi pas accès au traitement dont elles-ils ont besoin.

L'exclusion sociale

Les travailleurSEs du sexe et les personnes vivant avec le VIH sont excluEs, isoléEs et discriminéEs au sein de leurs familles et de leurs communautés. Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs ont parfois le soutien de leurs familles mais si elles-ils se font exclure de leur communauté, elles-ils perdent aussi ce contact avec leurs familles.

L'exclusion sociale des travailleurSEs du sexe séropositifVEs les vulnérabilise à la violence, à la consommation de drogues, aux dangers pour leur santé, à la pauvreté et aux problèmes de santé mentale.

L'exclusion sociale des travailleurSEs du sexe séropositifVEs les vulnérabilise à la violence, à la consommation de drogues, aux dangers pour leur santé, à la pauvreté et aux problèmes de santé mentale.





La discrimination économique et la discrimination dans le logement

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs sont confrontéEs à la discrimination économique et à la discrimination dans le logement. Elles-ils ne peuvent pas participer à l'économie formelle et font l'objet de discriminations. Par exemple :

- Elles-ils sont expulséEs de chez elles-eux.
- On leur refuse des locations.
- On leur refuse l'achat de propriétés.
- Elles-ils sont renvoyéEs de leur travail.
- Elles-ils sont forcéEs de quitter leur communauté pour trouver du travail.
- On leur refuse les emprunts bancaires et elles-ils ne peuvent pas ouvrir de compte en banque.

Les migrations

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs n'ont pas toujours la possibilité de migrer. 79 pays restreignent le droit d'entrée, de séjour ou de résidence des personnes séropositives. Les travailleurSEs du sexe sont aussi fréquemment déportéEs ou interditEs d'entrée des pays.

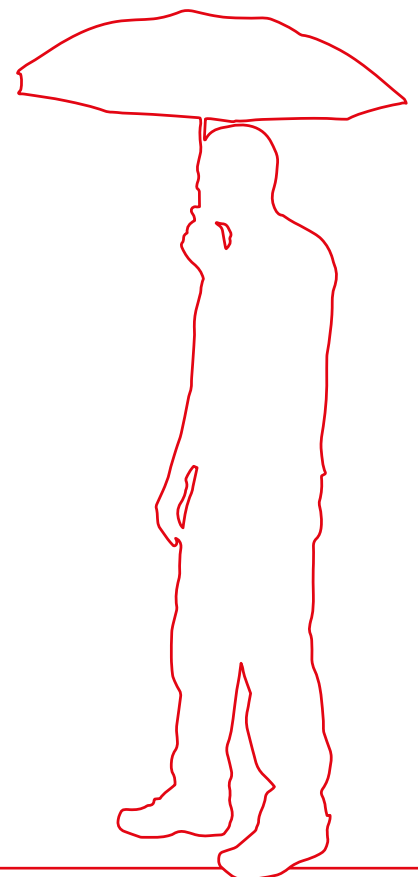
Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs qui sont placéEs en détention en attendant d'être déportéEs rencontrent les mêmes problèmes que celles et ceux qui sont incarcéréEs : il est difficile d'accéder à la thérapie antirétrovirale et elles-ils font face à l'isolement et à la discrimination.

Recommandations

Les lois et l'application des lois

- Ne pas créer ou appliquer des lois pénales spécifiques à l'exposition au VIH, à la non-divulgateion de la séropositivité et à la transmission du virus. Les lois déjà existantes doivent être abrogées.
- Décriminaliser le travail du sexe et reconnaître le travail du sexe comme un travail en garantissant que les travailleurSEs du sexe, y compris les travailleurSEs du sexe séropositifVEs soient protégéEs par les droits du travail.
- Garantir que le statut sérologique soit légalement protégé contre les discriminations notamment au sein des lois relatives à l'emploi.
- La police devrait être formée et sensibilisée aux problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe et toutes les personnes séropositives notamment en matière du droit à la confidentialité de leur statut sérologique.
- Les préservatifs ne doivent pas être confisqués ou utilisés comme pièce à conviction contre les travailleurSEs du sexe.
- Garantir que les travailleurSEs du sexe séropositifVEs puissent signaler aux autorités les crimes dont elles-ils sont victimes et garantir que les auteurs de ces crimes soient punis.
- Abroger les lois sur l'immigration qui restreignent l'entrée, le séjour et la résidence des personnes séropositives.
- Abroger les lois qui restreignent la libre circulation des personnes séropositives.

Les préservatifs ne doivent pas être confisqués ou utilisés comme pièce à conviction contre les travailleurSEs du sexe.





Les soins de santé

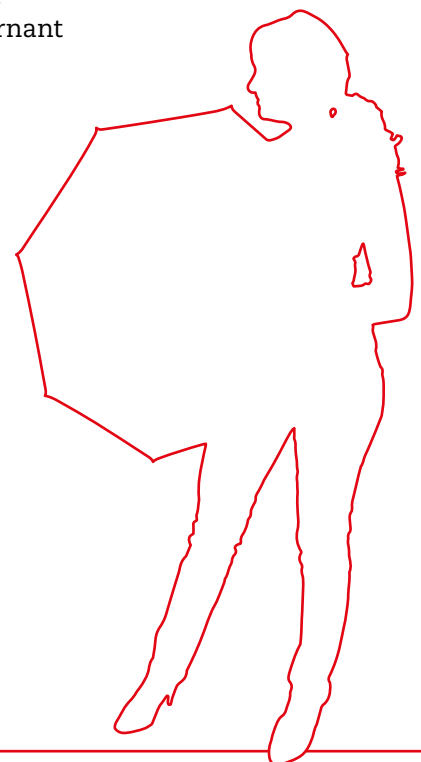
- Les membres du personnel de santé devraient être formés et sensibilisés au respect des travailleurSEs du sexe séropositifVES et s'assurer que leur confidentialité est protégée.
- Les travailleurSEs du sexe séropositifVES doivent pouvoir avoir accès sur le long terme à des antirétroviraux et à des soins abordables.
- Le dépistage et le traitement obligatoires et coercitifs doivent être éliminés. Le dépistage ne devrait être effectué et le traitement administré qu'avec le consentement éclairé des personnes concernées. Les travailleurSEs du sexe séropositifVES ont le droit de faire leurs propres choix en matière de santé.
- Les services de soins de santé devraient être géographiquement accessibles et leurs heures d'ouverture convenir aux travailleurSEs du sexe. Cela pourrait demander de la part des prestataires de soins de santé qu'ils soient plus flexibles ou qu'ils offrent un éventail de services différents dans un même lieu ce qui permettrait de réduire la stigmatisation associée à un lieu en particulier.
- Toutes les travailleurSEs du sexe et les personnes séropositives devraient pouvoir avoir la possibilité de s'éduquer en matière d'utilisation du préservatif et de réduction des risques et avoir accès à du matériel de prévention.
- Une aide psychosociale et un soutien en matière de santé mentale devraient être mis à la disposition des travailleurSEs du sexe séropositifVES.

- Des soins complets de santé sexuelle et reproductive – y compris pour la prévention de la transmission de mère à enfant – devraient être mis à la disposition des travailleurSEs du sexe séropositifVES. Les travailleurSEs du sexe séropositifVES ont le droit de décider d'avoir ou non des enfants.
- S'assurer que des mécanismes de suivi de la prestation de services sont mis en place ainsi que des procédures efficaces de réclamation et de plainte.

La recherche et les essais cliniques

- Les travailleurSEs du sexe séropositifVES doivent être consultés avant de participer aux essais cliniques pour garantir que les risques soient connus et donc limités pendant la durée des essais.
- Tous les commanditaires et les responsables de la mise en œuvre des essais suivent des directives éthiques strictes auxquelles ils doivent se soumettre durant les essais effectués avec des populations clés affectées.
- Avoir la possibilité de donner un consentement éclairé basé sur une connaissance réelle et impartiale des données concernant le traitement testé, y compris les effets secondaires ou la possibilité de développer une résistance à des médicaments.
- Être inclus en tant que partenaire dans la conception et la mise en œuvre des essais cliniques.
- Recevoir une indemnisation appropriée en échange de la participation aux essais.

Les travailleurSEs du sexe séropositifVES doivent être consultés avant de participer aux essais cliniques pour garantir que les risques soient connus et donc limités pendant la durée des essais.

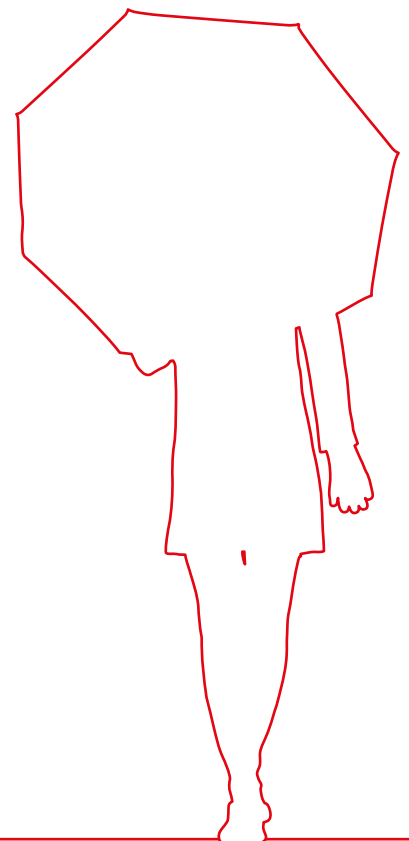




Le soutien et la protection sociale

- Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs ont besoin de programmes ciblés pour :
 - S'informer sur les droits des personnes et les droits légaux.
 - o améliorer les opportunités d'emploi.
 - L'émancipation économique y compris l'accès à l'épargne, les emprunts et d'autres services financiers.
 - L'accès au logement y compris l'achat d'un logement.
- Financer et renforcer la capacité des groupes à base communautaire qui soutiennent les travailleurSEs du sexe séropositifVEs.
- Mettre en place des partenariats solides entre les organisations pour répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe séropositifVEs.

Les travailleurSEs du sexe séropositifVEs ont besoin de programmes ciblés...



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux et mondiaux et avec des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.

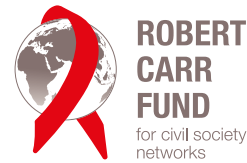


Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :



Le NSWP fait partie du programme Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés.

Nous travaillons en collaboration avec près de 100 organisations au niveau local et international pour un objectif commun : l'accès universel des populations clés (notamment les travailleurSEs du sexe, la communauté LGBT et les usagers de drogues) à la prévention, au traitement, aux soins et à du soutien approprié en matière de VIH et des IST.

Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer : www.hivgaps.org.

